Département NORD
Canton GRANDE-SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026-175

DECISION MUNICIPALE

ATTRIBUTION DE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
FOURNITURE DE VEGETAUX

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,
Vu l'inscription à l'Article 6068 du budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée,
Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du 29 septembre 2026,

DECIDE :

Article 1er : De signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de végétaux avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire	Montant maximum annuel
Lot 1 : Arbres, arbustes plants forestiers, plantes grimpantes, conifères	PEPINIERES FRANCILIENNES	15 000,00 €
Lot 2 : Rosiers paysagers, buissons, grimpants	FLORE ANDOLE	5 000,00 €

L'accord-cadre est conclu à compter de la notification jusqu'au 31/12/2026.

Il pourra être reconduit 3 fois 1 an.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article 6068 du budget.

Article 3 : La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 08 OCT. 2026

Le Maire,

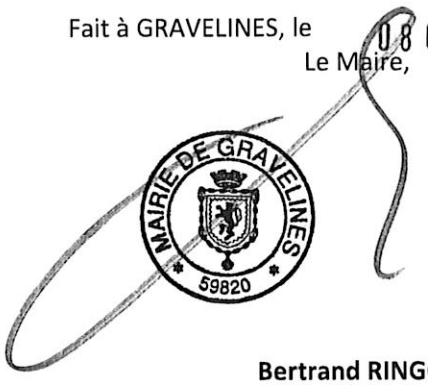

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 08 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 08 OCT. 2026